

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [charles-etienne-begin2-csmb-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/6d152b9a40940daf07351bdb>

Date d'obtention : 2026-02-27 20:53:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'un protocole bien implanté dans nos milieux scolaire nous permettant de guider nos étapes d'intervention en concertation avec le service de police local.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Meilleure structure. Permet de rassembler les informations au même endroit et de guider nos entretiens au moment de rencontrer les élèves impliqués (auteur, témoins et victime).

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Posture d'écoute et non de jugement. Important de recueillir la perspective de chacun des élèves impliqués (en concertation avec mon équipe).